

BDDmag

Brunstatt-Didenheim

Le magazine
d'information
de la commune

Juin 2023 | N°121



*L'eau,
un trésor
à préserver*



Sommaire

- 2** Le Sommaire
- 3** Le mot du Maire
- 4** Mots des Maires délégués
- 5** L'entretien des lisières boisées
- 7** Nouveau PLU de Brunstatt-Didenheim
- 11** Quelques travaux récents de la commune
- 15** Le Conseil Municipal des Enfants
- 16** Projet scolaire : Ici commence la mer !
- 17** Gestion de l'eau, la commune adapte son fleurissement
- 18** L'entretien des chemins ruraux
- 20** Rénovation énergétique
- 22** Nos associations en mouvement
- 24** Nos manifestations en images
- 28** Joseph Steib : le peintre de Brunstatt qui défiait le nazisme
- 30** La gestion des cimetières
- 33** Tribune d'expression
- 34** Le quartier Sainte Odile autrefois
- 36** Les routes de Didenheim (suite)
- 38** L'Amicale de la Classe 40 de Brunstatt
- 40** Les mariages d'antan
- 42** Le carnet rose & bleu



Directeur de publication :
M. Antoine Viola - Maire

Site internet :
www.Brunstatt-Didenheim.fr

Edition : Juin 2023

Conception et impression :
Imprimerie Centrale - Mulhouse

Tirage : 4600 exemplaires
Dépôt légal n°1377
ISSN 2681-8167

Photos : le Service
Communication

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, ce document est imprimé sur papier recyclé.

Le mot du Maire



Chères habitantes, chers habitants,

L'arrivée des beaux jours crée chez tout un chacun un sentiment de bien-être et d'optimisme dont nous avons tous besoin, surtout dans ce contexte international et économique difficile.

Ainsi au niveau de la commune, nous pouvons nous réjouir ensemble de la mise en service de la nouvelle voirie de l'entrée sud de Brunstatt, après avoir réalisé celle de Didenheim. Il s'agit d'un investissement important qui était nécessaire pour améliorer la sécurité de tous : riverains, piétons, cyclistes et automobilistes.

Au cours de l'été, la fontaine Saint-Georges, élément de notre patrimoine et symbole de la commune, sera remise en place. Cet investissement était sans cesse reporté depuis plus de 20 ans et nous sommes heureux d'avoir pu le réaliser.

Sur le plan fiscal, nous n'avons pas augmenté le taux de la taxe communale. Il restera stable en 2023 malgré la crise énergétique, hormis bien sûr les ajustements de convergence des taux entre Brunstatt et Didenheim. Les mesures d'économies d'énergie que nous avons mises en place ont porté leurs fruits.

A titre d'exemple, les modifications apportées sur l'éclairage public ont fait baisser de plus de 30% la consommation d'énergie sur ce poste. L'ensemble de ces mesures et une gestion rigoureuse nous permettent de respecter nos engagements de stabilité fiscale pour la 5^e année consécutive.

L'été est également une période propice aux festivités de toutes sortes. Nous vous proposons un programme divers et varié qui j'espère répondra à vos attentes : concerts, expositions, fête du village en juin, fête des rues en septembre... Je me réjouis de pouvoir rencontrer bon nombre d'entre vous au cours de ces manifestations et je vous souhaite, chères habitantes, chers habitants, un bel été dans notre belle commune.

*Je vous souhaite
un bel été*

**Votre Maire
Antoine Viola**



Mots des Maires délégués



Chers Brunstattois, chers Didemers,

Le printemps est passé et avec lui, ses premiers sentiments de légèreté. Le soleil va reprendre ses quartiers d'été et la nature nous révèle à nouveau la beauté des paysages de notre commune. Les températures plus clémentes nous feraient presque oublier la question de l'énergie, pourtant cruciale, particulièrement cette année. L'équipe municipale a su réaliser des économies mais l'avenir de notre commune ne peut s'écrire à 33 conseillers municipaux, mais bien tous ensemble, associations et bénévoles, artisans, producteurs et entrepreneurs, agents municipaux et tous autant que nous sommes. Chacun a eu et aura dans le futur proche son rôle à jouer. Merci pour votre adaptation, vos comportements plus vertueux et plus efficaces ! Finalement, autant de gestes, de décisions qui devront perdurer pour atteindre la nécessité de réduction des impacts de notre activité collective sur l'environnement et le climat.

Je vous souhaite un bel été mais aussi d'innombrables gouttes de pluies qui ne nous empêcheront pas de nous retrouver autour des festivités que nous vous proposerons ces prochains mois.

Nicole Beha,
Maire déléguée de Didenheim
Conseillère d'Alsace



Depuis cinq ans maintenant, le dynamisme et la communication avec les habitants est un marqueur fort de nos actions pour notre commune. Pour incarner cela, il y a quelques mois maintenant, nous avons fait le choix de nous doter d'une application mobile pour renforcer notre réactivité et améliorer la communication entre les citoyens et la commune. Outre les notifications qui permettent d'être informé en temps réel sur l'actualité et les animations dans la commune, elle permet de retrouver l'annuaire des commerçants, des associations et des services de santé et de sécurité. Vous pouvez également nous signaler en quelques clic les dysfonctionnements que vous pourrez détecter sur le ban communal. Complètement opérationnelle aujourd'hui et disponible sur tous les smartphones, elle deviendra un outil incontournable ; je vous laisse la découvrir.

L'été approchant annonce également les animations de l'été. Concerts, expositions, spectacles, animations proposées par nos associations, j'aurais le plaisir de vous y croiser avec toute l'équipe municipale et le Conseil Municipal des Enfants, pour échanger dans un moment festif. Le programme est disponible sur tous nos supports de communication.

Bonne lecture et bel été.

Jérémie Friderich
Maire délégué de Brunstatt





L'entretien des lisières boisées



Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité

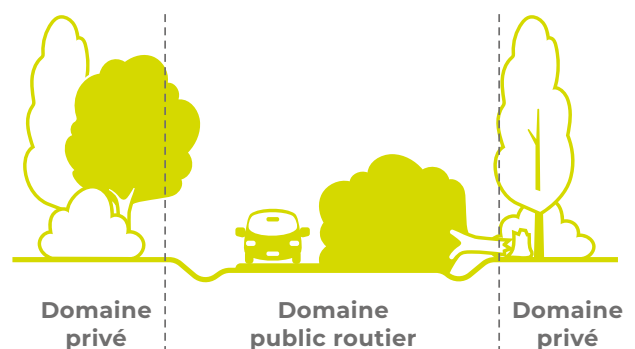
La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales.

En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

- **Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou les haies** (plantations et branches).
- **Entretenir les arbres, arbustes et haies** de votre propriété plantés au-delà de cette limite.

Évitez tout danger, notamment la **chute de branches sur les routes**, en prenant les mesures nécessaires :

- **Surveiller l'état des arbres** et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.
- **Élaguer** pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.
- **Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1^{er} août au 14 mars** en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).



Chutes d'arbres : conséquences et sanctions encourues

Pour vous, riverain d'une route départementale :

Les riverains qui ne respectent pas ces obligations sont passibles de poursuites pénales, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement. La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.



À ce titre, en cas de danger avéré, la Collectivité européenne d'Alsace peut procéder à l'exécution des travaux d'élagage voire d'abattage des plantations sur une parcelle privée afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. Les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires des arbres.

Pour les usagers, les chutes d'arbres peuvent entraîner :

- des accidents,
- des routes fermées et des retards,
- la mobilisation de moyens humains et matériels importants pour dégager les chaussées.

La Collectivité européenne d'Alsace vous remercie de votre vigilance et de votre compréhension.

Les contacts

Avant toute intervention en bordure de route départementale :

Prenez l'attache du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) le plus proche de la Collectivité européenne d'Alsace pour définir les mesures de protection et de signalisation à mettre en place.

Rendez-vous sur alsace.eu, rubrique « Mobilité et transport » (liste complète des CEI disponible sur le site).

Un doute, une urgence, un danger à signaler ?

Vous souhaitez obtenir des renseignements ou signaler des branches tombées sur la route ou la signalisation.

Contactez-nous : **Tél. 03 69 49 39 29**
routescea@alsace.eu

André Joux
Adjoint au Maire
en charge de la sécurité



Le mot du vice-président

« Le dérèglement climatique que nous vivons actuellement favorise la multiplication de phénomènes météo violents, comme des coups de vent ou des tempêtes. Les agents des routes sont à chaque fois pleinement mobilisés pour dégager les chaussées des chutes d'arbres ou de branches. Aussi, les propriétaires de parcelles boisées aux abords des axes routiers ont la responsabilité de l'entretien des végétaux présents sur leur terrain. Dans cette perspective, cette plaquette vous apporte les indications nécessaires. Nous avons tous un rôle à jouer en matière de sécurité routière ! »

Jean-Philippe Maurer
Vice-président de la CeA

Nouveau PLU de Brunstatt-Didenheim

(PLU : Plan Local d'Urbanisme)

Où en sommes-nous ?

La révision du PLU de Brunstatt et sa fusion avec celui de Didenheim arrive aujourd'hui dans sa phase finale. La Municipalité a souhaité mettre en ligne le projet du Plan Local d'Urbanisme composé entre autres de son plan de zonage, du règlement des différentes zones et d'une étude environnementale.

Ce document de planification de notre territoire sera l'outil permettant à l'ensemble de nos concitoyens de connaître les dispositions réglementaires en matière de construction (distances, emprise au sol, surfaces d'espaces verts, etc.). Il permet également d'identifier le patrimoine à préserver qu'il soit bâti ou végétal, les emplacements réservés à de futurs aménagements d'intérêt général, les zones urbaines, naturelles et agricoles, et enfin les corridors écologiques présents sur notre ban.

Au courant de l'automne, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), qui assure la compétence de l'élaboration de ce document communal, arrêtera la version définitive du PLU. Il entrera dans sa phase d'évaluation par l'ensemble des autorités compétentes et personnes publiques associées (l'État, la Collectivité Européenne d'Alsace, les chambres de métiers, d'agriculture,

les associations environnementales). Cette analyse conduira le document vers sa phase d'enquête publique, moment où l'ensemble de la population pourra y apporter son avis. A l'issue de cette dernière étape, le PLU pourra être approuvé et exécutoire.

En concertation permanente avec les habitants

L'élaboration d'un PLU comporte plusieurs étapes : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui traduit le projet politique de la Municipalité pour la commune, la phase de règlement et la phase de consultation.



Dès la phase PADD, des réunions publiques intitulées « Échanges sur la révision du PLU dans votre quartier » ont été organisées pour informer et débattre avec les habitants. Ainsi les 7 réunions mises en place en novembre 2019 (5, 6, 12, 13, 27 nov. à Brunstatt et 26, 28 nov. à Didenheim) ont permis de mieux cerner les attentes des habitants en matière d'urbanisme et de

finaliser le PADD en conséquence. La période « Covid » a ensuite figé le processus pendant une longue période.

La phase Règlement a été également l'occasion d'échanger lors de 2 réunions publiques les 25 et 26 janvier 2023. Les habitants ont pu constater que, quand c'était possible, leurs volontés étaient respectées telles que la limitation de la hauteur des bâtiments à 2 étages en zone résidentielle, le maintien de zones naturelles et boisées à l'intérieur des villages, le respect du patrimoine etc.

Notons également que les commissions participatives de développement durable de la commune, et notamment le groupe biodiversité, ont apporté leur contribution pragmatique et fructueuse.

La phase Consultation se terminera par une enquête publique qui sera l'occasion pour les habitants de s'exprimer à nouveau sur le projet avant son approbation.

Éléments clés du nouveau PLU

Par rapport aux anciens PLU de Brunstatt et de Didenheim, le nouveau PLU de Brunstatt-Didenheim harmonise les règlements entre les 2 communes, limite la consommation foncière, encadre le développement économique et accorde une plus grande place à la protection de l'environnement.

La Maîtrise et la structure du développement urbain prévoit de maintenir l'identité des deux centres, la simplification du zonage et l'uniformisation des deux règlements. Cela permet d'apporter une réponse sur la délimitation des secteurs d'extension, la création de zones de mixité urbaine et la création de secteurs spécifiques et emplacements réservés pour répondre aux besoins futurs de la population.

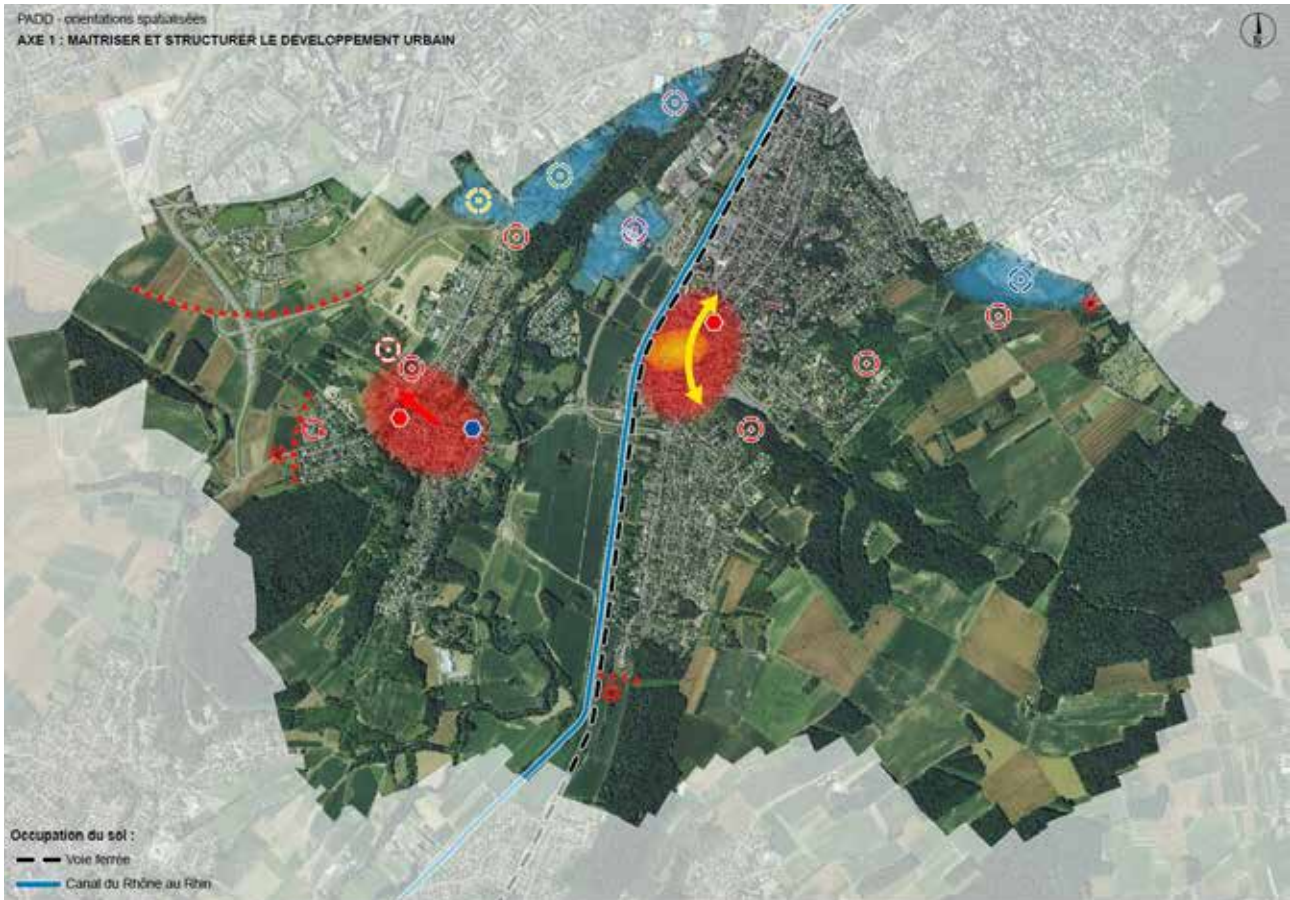
Le PLU a été élaboré en prenant en compte les besoins réels en consommation d'espaces par rapport à l'accroissement de la population et aux besoins de logements locatifs sociaux. La consommation foncière a fortement diminué par rapport aux PLU antérieurs de Brunstatt et de Didenheim. Le nouveau PLU apporte une nouvelle disposition qui consiste à une programmation des opérations par phase sur les espaces constructibles et notamment dans le secteur d'extension de Didenheim.

La commune a apporté un regard tout particulier sur le développement économique, l'organisation du déplacement et l'occupation des espaces publics qui se déclineront par des mesures réglementaires (largeur de voirie, nombre de places de stationnement) mais également par la création de secteurs spécifiques incluant une mixité fonctionnelle intégrée (habitations, commerces).



Sur la thématique de l'environnement et la préservation de l'état naturel, le PLU institue la création d'îlots de fraîcheur au sein de l'espace urbanisé, c'est-à-dire des zones naturelles avec une protection en espaces boisés classés, le maintien et la redéfinition des zones humides ainsi que les corridors écologiques. Cette préservation de l'environnement est renforcée par l'introduction d'une OAP Trame Verte et Bleu, (OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation).

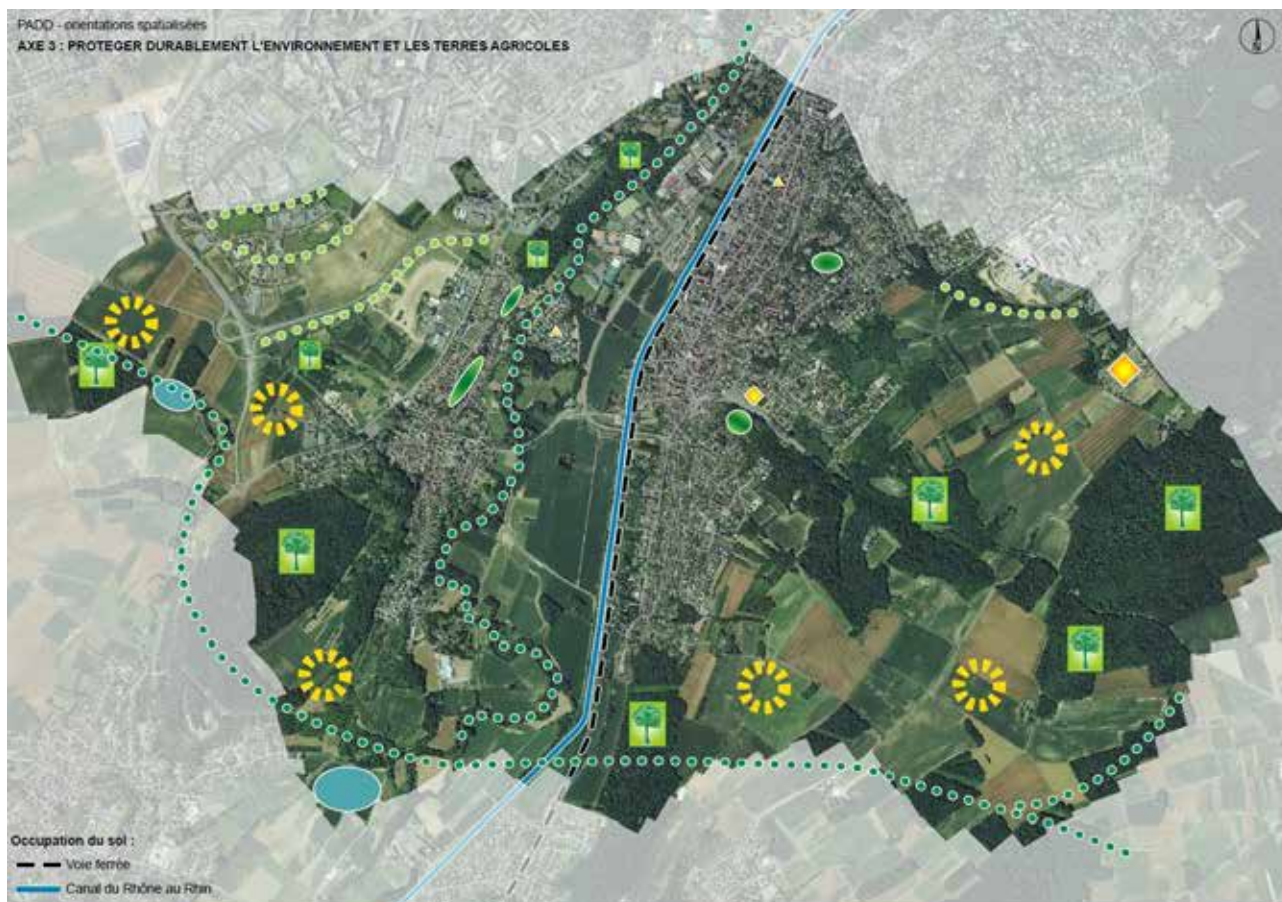
Maîtriser et structurer le développement urbain



-  Mettre en valeur les deux centres-anciens et y développer les fonctions de centralité.
-  Valoriser le patrimoine de l'hyper-centre et préserver l'identité historique de Brunstatt
-  Organiser et planifier les extensions urbaines dans le respect des morphologies existantes et en harmonie avec l'environnement.
-  Encadrer et phaser le développement urbain autour de l'axe de la RD8B3 dans la traversée de Didenheim.
-  Accompagner la diversification des centres-urbains par des équipements d'intérêt général à destination sociale et/ou intergénérationnelle.
-  Accompagner la diversification des centres-urbains par des équipements d'intérêt général à destination technique.
-  Anticiper et encadrer l'évolution du site Formeplast en direction du développement urbain et/ou équipement.

-  Mettre en place un traitement approprié des entrées de ville.
-  Assurer une transition douce entre la ville et la nature, notamment aux entrées de ville et en marge des fronts urbains à créer.
-  Assurer le bon fonctionnement et permettre le développement des secteurs d'équipements publics structurants.
-  Accompagner le développement l'Hôpital Emile Muller, des structures péri-hospitalières et leur desserte.
-  Accompagner le rayonnement du campus universitaire de l'Illberg du Centre Sportif Régional d'Alsace et des équipements structurants scolaires et sportifs.
-  Fédérer et corréliser les équipements d'inclusion sociale par le sport, la culture, les loisirs et l'éducation.
-  Accompagner le développement du Collège Pierre Pflimlin et des équipements sportifs.
-  Accompagner le développement du site de la Centrale thermique de l'Illberg et du centre technique.

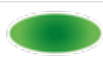
Protéger durablement l'environnement et les terres agricoles



Préserver les boisements et massifs forestiers structurants. Garantir la continuité boisée de la forêt péri-urbaine du Tannenwald-Zuhrenwald.



Préserver les terres agricoles.



Compléter la trame écologique intra-urbaine.



Maintenir ou renforcer la fonctionnalité des continuités écologiques.



Valoriser paysagèrement les axes routiers, notamment la RD8B1



Préserver certains secteurs de jardins.



Poursuivre les plantations d'arbres.



Conforter le potentiel de zone humide vers Zillisheim.

Tous les documents cités sont mis en ligne au fur et à mesure de leur élaboration et facilement consultables sur le site de la Mairie.

Dominique Denos
 Adjoint au Maire
 en charge des Relations
 avec les Habitants





Quelques **travaux récents de la commune**

Aménagement Place de la Mairie de Brunstatt et Monseigneur Brand

La Commune a souhaité engager des actions s'inscrivant dans les directives du Plan Climat auquel elle a adhéré en matière de réduction des gaz à effet de serre.



Ces actions se traduisent par une revégétalisation des espaces minéralisés tels qu'ils existent au centre de Brunstatt. L'enjeu de ces aménagements est de trouver une articulation entre les activités commerciales, festives et culturelles des deux places.

Après évaluation des réseaux existants sur ce périmètre, la municipalité a opté pour deux aménagements en pleine terre sur proposition du service « Espaces Verts » de la Commune.

Nos jardiniers ont choisi des essences capables de résister aux contraintes climatiques et moins gourmandes en eau. C'est pourquoi les deux aménagements sont constitués de deux jeunes mûriers faux platanes qui pourront se développer grâce aux fosses réalisées

et à l'amendement des terres préparées pour ces espaces verts. Autour de ces végétaux, Mathieu le responsable des Espaces Verts et son équipe ont complété par des plantations de type graminées et vivaces.

Sur l'aménagement de la place de la mairie, un banc sera installé autour de l'arbre pour finaliser l'aménagement global. Ces aménagements fixes pourront être complétés au fil de l'année par des décorations saisonnières.

Travaux de voirie **Avenue d'Altkirch - Entrée** **d'agglomération de Brunstatt**

Dans l'édition de juin 2022, la Commune annonçait le démarrage des travaux de réfection de la voirie de l'avenue d'Altkirch dans son tronçon situé entre le Kaerlisweg et le lotissement Les Mèlèzes. La conjoncture économique et les difficultés liées à

l'approvisionnement des matériaux et notamment les bordures granit ont amenés la collectivité à décaler le démarrage de cette opération au mois de janvier 2023.

Cette option a permis d'entreposer l'ensemble des matériaux de bordure et de commencer le chantier sans cette problématique de livraison, ce qui a généré la réalisation de l'ensemble de l'opération dans un délai inférieur à celui prévu initialement.

Les travaux ont consisté à créer un aménagement permettant de réduire la vitesse en entrée de ville, redonner une image urbaine du secteur et de sécuriser la sortie du lotissement Les Mèlèzes. Ces prestations se traduisent sur le terrain par la création d'une zone 30, l'installation d'un feu tricolore à détection de vitesse, une traversée piéton sécurisée et une connexion avec la piste cyclable Eurovélo 6.



En parallèle, la municipalité a souhaité apporter une action environnementale sur cette opération en valorisant la création d'une zone paysagère en bordure de voie. Cette dernière sera constituée par des plantations d'arbres, d'arbustes et d'une plate-bande en gestion différenciée. Le tout sera réalisé en propre régie, de la conception à la réalisation.

En complément et en association avec le SIVOM, il a été décidé de mettre en œuvre des dispositifs permettant de récupérer les eaux de ruissellement de la chaussée et de les infiltrer dans les espaces naturels situés à proximité immédiate de la voie de circulation, tout en gardant une possibilité d'évacuer les excédents d'eau vers les collecteurs en place en cas de précipitations exceptionnelles. Ces noues d'infiltration sont des aménagements de surface permettant de canaliser des volumes d'eau qui ne sont plus dirigés vers les collecteurs d'assainissement et centrales d'épuration, mais plutôt vers le milieu naturel et les nappes phréatiques favorisant ainsi la biodiversité locale. Ces noues sont souvent considérées à tort en tant que bassins artificiels, cependant, ils contribuent à réduire l'impact du traitement des eaux résiduelles, limitent les coûts d'aménagement de voirie et s'intègrent pleinement aux aménagements paysagers.

Bassin d'orage Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Brunstatt

Notre village est situé entre les collines et le bassin de l'III, ce qui génère une disposition particulière en matière de récupération des eaux pluviales et de ruissellement de voirie. Au courant des cinquante dernières années, la Commune et le Sivom ont entrepris un maillage du réseau d'assainissement et d'eau pluviale sur notre territoire, qui

s'est traduit par la pose de collecteurs, la création de bassins de rétention et de bassins de décharge d'orage pour pallier les épisodes de pluviométrie exceptionnelle.

A titre d'exemple, la Commune dispose d'un collecteur « bassin d'orage » implanté sous la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Ce dernier est un ouvrage qui présente des caractéristiques importantes en matière de diamètre et de capacité de stockage d'eau pluviale d'environ 25 000 m³. Pour donner un ordre de grandeur, une voiture pourrait y circuler. Au courant de cette année, les services du Sivom ont entrepris son entretien pendant plusieurs jours afin de préserver cet ouvrage garant de la protection des populations contre les inondations.

Rue Montherlant - Brunstatt Travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales



Au courant de l'année 2022, le SIVOM de l'agglomération mulhousienne, établissement public compétent en matière de gestion des eaux pluviales et eaux usées, a inspecté le collecteur d'eaux pluviales et de décharge d'orages situé rue Montherlant. Ce collecteur présentait de nombreux affaissements et fissures sur son tronçon entre l'extrémité de la rue précitée et les locaux sanitaires du cimetière.

Il a donc été décidé de mener des travaux de remplacement de cet équipement situé à une profondeur de plus de trois mètres, nécessitant des moyens techniques de type blindage hydraulique et un terrassement par phase pour garantir la sécurité des agents en charge de cette mission. En parallèle, l'entreprise titulaire du marché de travaux a mis en place un itinéraire de déviation pour permettre les accès des différents riverains et au cimetière communal. Cette opération a également généré une modification de l'aménagement des espaces autour du colombarium et du jardin du souvenir. La Commune réalisera au courant des prochains mois une réhabilitation de cette partie du cimetière en rétablissant l'implantation d'une



clôture doublée d'une haie en limite de propriété, la réfection du pavage autour des monuments funéraires et la plantation de végétaux.

Jean-François Wassler
Adjoint au maire
en charge des Travaux
et de l'Urbanisme



Un nouveau véhicule

Le Centre Technique Municipal a réceptionné un nouvel utilitaire acheté auprès de la société Hantsch Environnement de Marlenheim, en remplacement d'un ancien véhicule de déneigement âgé de 27 ans.



Cet Aebi 4x4, avec une charge utile de 5 tonnes tri-benne d'une grande polyvalence sera affecté au service voirie et servira notamment pour le déneigement dans les petites rues grâce à son gabarit compact. Avec le soutien de Mulhouse Alsace Agglomération - m2A, il sera équipé d'une lame et d'un équipement de salage.



CME
CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS
DE BRUNSTATT-ÖDENHEIM

Le Conseil Municipal des Enfants

Le 6 mai 2023 nos jeunes conseillers municipaux se sont réunis afin de présenter les projets qu'ils ont travaillés lors des commissions « vie au village » et « bien vivre ensemble ».

Pour cette année de mandat, ils ont débordé d'idées et ont retenu 7 actions :

- **Une fête des écoliers** pour retrouver les camarades à la fin de l'année scolaire.
- **Un tournoi de foot** intergénérationnel
- **La construction d'un hôtel à insectes**
- **La fabrication d'affiches de sensibilisation** pour l'utilisation des poubelles
- **L'installation de nichoirs à oiseaux**
- **L'ajout d'arceaux à vélos** proches des commerces

- **Une expo** avec la réalisation de leur portrait à partir d'objets recyclés avec l'intervention d'un illustrateur strasbourgeois.



Les jeunes, très satisfaits de leur travail, ont pu échanger et faire valider leur programme par le Maire et les membres du conseil municipal présents. Certaines de ces actions sont déjà visibles dans notre commune.

Magella Montout
Adjointe au Maire
en charge de l'Education
et de l'Enfance



Projet scolaire : Ici commence la mer !

47 élèves de l'école Prévert et du château Besenal ont eu l'opportunité de partir en classe de découverte dans le Finistère du 19 au 25 mars.

Les enseignantes à l'initiative de ce projet ont proposé diverses actions, aidées des parents et des enfants, pour réduire le coût restant après participation de la Commune.

« Cette classe transplantée a été l'occasion de réinvestir les connaissances et les compétences travaillées en classe, de découvrir le milieu marin à travers l'étude du littoral, de la faune, de la flore, et de nous sensibiliser à la préservation de ce magnifique lieu.

Ici commence la mer !

Dimanche 19 mars, à 10h, nous avons pris le TGV pour aller à Brest. Pour beaucoup d'entre nous, c'était la première fois que nous prenions le train !

Et durant tout cette semaine à Moulin-Mer, nous avons appris tellement de choses... Nous vous en partageons quelques-unes.

Nous avons fait de la voile, sur des catamarans, et de la pêche à pied sur l'estran. Cela nous a permis d'apprendre à classer les animaux. Nous y avons trouvé des crustacés, des poissons, des cnidaires, des échinodermes, des mollusques et du maërl, qui est une très petite algue calcaire sensible à la lumière.



Nous avons aussi fouillé la laisse de mer. C'est ce que dépose l'océan sur l'estran. C'est un garde-manger pour les animaux. Malheureusement, nous y avons aussi trouvé du plastique. Il est très polluant car il est fait à base de pétrole et met des années à se dégrader.

Nous avons aussi appris à faire du kayak de mer.



Nous avons fait plusieurs veillées qui nous ont permis de découvrir un peu les traditions bretonnes : la danse, les korrigans, la légende des naufrageurs... ».

**Les élèves des CE2
et CM1/CM2 de Brunstatt**



Gestion de l'eau, la commune adapte son fleurissement

Fleurissement 2023

Ces dernières années ont été marquées par des épisodes caniculaires et des sécheresses de plus en plus graves, conséquences du dérèglement climatique global. Se devant d'être exemplaire, notamment sur la gestion de la ressource en eau, l'équipe municipale a donc décidé de repenser sa stratégie de fleurissement de la commune.

Ainsi, les plantations de fleurs annuelles en jardinières et suspensions, très gourmandes en eau, ne sont plus en adéquation avec les arrêtés de sécheresse décrétés par la préfecture en période estivale. Et malgré l'attachement à ce type de plantations, dont

les qualités esthétiques avaient valu à la commune d'être inscrite aux Villages Fleuris, il a été décidé de supprimer les bacs, tant sur les mâts d'éclairage public qu'aux fenêtres des deux mairies.

Cependant, la collectivité a souhaité garder un fleurissement axé sur des plantations en pleine terre : grâce au paillage, à un choix judicieux des essences et à des aménagements différents, ces plantations sont pérennes et plus économes en arrosage. On y voit notamment des plantes vivaces, des graminées, des tapissantes, mais également ponctuellement des plantes annuelles qui réjouissent l'œil par leurs couleurs vives et éclatantes.



L'entretien des chemins ruraux

L'APEBD, Association de Protection de l'Environnement de Brunstatt-Didenheim, s'engage main dans la main avec les services municipaux pour la pérennité des chemins ruraux.

Les habitants de Brunstatt-Didenheim ont la grande chance d'avoir un accès quasi immédiat à la nature ceinturant la zone urbaine : la faune et la flore y sont d'une richesse étonnante, et les paysages, marqués par de belles forêts et une vallée fluviale, varient des méandres de l'Ill aux derniers contreforts du Jura.

Les personnes qui souhaitent pratiquer la marche, activité de plein air permise à tous les âges et recommandée pour

une bonne santé, sont ainsi de plus en plus nombreuses sur nos chemins, et pas exclusivement sur les berges du canal du Rhône au Rhin.

L'APEBD s'est donc engagée pour deux années, aux côtés des services municipaux, à réouvrir, entretenir et sécuriser des tronçons de chemins qui sont aujourd'hui difficiles d'accès.

Les « Robins des Bois » de l'APEBD souhaitent rendre les chemins praticables pour les marcheurs ou vttistes, qu'ils soient promeneurs du dimanche ou sportifs. Mais ils veulent également y associer la découverte de notre patrimoine, en intégrant l'aspect historique, topologique, et botanique

de ces chemins. Ainsi vous pourrez découvrir où se trouvait la léproserie de Brunstatt, où ont été prélevées les pierres ayant servi à construire Mulhouse, où admirer des arbres vénérables, suivre des haies... Ces chemins seront adaptés à tous les publics, avec ou sans dénivelé, et largement ombragés pour faire face à l'augmentation de la température.



Certains de ces parcours sont jalonnés de magnifiques points de vue, des contreforts du Jura au Château du Haut Koenigsbourg, en passant par la plaine d'Alsace.

L'APEBD se propose par ailleurs de tracer sur le ban de Brunstatt-Didenheim une dizaine de parcours

en boucle, qui seront détaillés dans l'application Visorando (appli gratuite développée par une entreprise de la vallée de Munster). Et les personnes ne possédant pas de mobile ne seront pas laissées pour compte, puisque la mairie leur imprimera les parcours sur simple demande.

Dans un deuxième temps, après consultation des marcheurs, les trois parcours les plus plébiscités seront balisés par la mairie.

Vous l'aurez compris, un travail considérable est en train de se faire pour le plaisir de tous les habitants. Mais l'APEBD a besoin de bras pour mener à bien la tâche qu'elle s'est fixée. Alors n'hésitez pas à venir les rejoindre ! Jeunes, moins jeunes, amoureux de la nature, vous passerez avec les « Robins des Bois » des moments inoubliables, en plein air, à faire renaître ces magnifiques sentiers.

Pour contacter l'APEBD :

association.env.bru.di@gmail.com

Danièle Goldstein
Adjointe au Maire
en charge du

Développement Durable



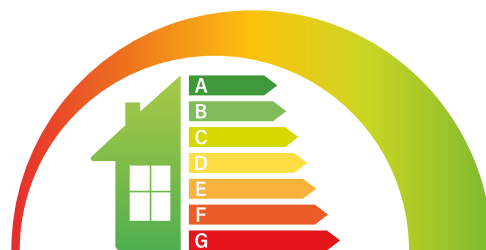
Deux circuits déjà sur Visorando

Lien vers boucle autour de l'Eichelberg : www.visorando.com/randonnee-boucle-autour-de-l-eichelberg-par-l-iget/

Lien vers boucle de l'Ill : www.visorando.com/randonnee-boucle-de-brunstatt-didenheim-dans-la-va/



Rénovation énergétique



Vous souhaitez faire une rénovation énergétique globale de votre logement, ou isoler les combles, les murs, les planchers, pour diminuer votre facture d'énergie, ou/et changer votre moyen de chauffage, ou/et vous conformer aux obligations gouvernementales pour louer ou vendre votre logement : le Groupe « Économies d'Énergie » de la Commission Participative de Développement Durable, se met à votre disposition pour vous accompagner dans la première étape, à savoir connaître les aides et la réglementation, et, si vous le souhaitez, vous orienter vers les organismes compétents.

Nous recevons le mercredi à partir 14h, prise de RDV par mail à : Genergie251@gmail.com

Vous pouvez aussi vous adresser à un conseiller de l'ALME à Mulhouse :
33 avenue de Colmar
Tél. 03 69 60 63
www.alme-mulhouse.fr

Nous vous présentons, ci-après, un résumé succinct, à fin février 2023, des principales aides et de la réglementation concernant les locations et la vente. Attention, il y a souvent des évolutions en cours d'année. Afin de favoriser la rénovation énergétique des logements les plus éner-

giques et lutter contre la précarité énergétique, les principales aides mises en place, sont :

- **MaPrimRénov**
- Les **Certificats d'Économie d'Énergie** dits « **coup de pouce** »
- Les **Certificats d'Économie d'Énergie standard** (CEE)
- La **TVA réduite à 5.5%**
- Un **prêt à 0%**, avec des conditions
- Le **Prêt Avance Rénovation**,
- Les **Aides des collectivités locales** dans certaines conditions

<https://france-renov.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/Guide-des-aides-financieres-2023.pdf>



L'attribution de certaines aides est soumise à :

- Des **conditions de revenus** (notamment MaPrimRenov, CEE Coup de pouce)
- Des **écrêtages suivant revenus, suivant montant des travaux**
- Des **critères techniques**
- La réalisation de travaux par des **artisans RGE**

Ces aides concernent principalement l'isolation des logements et certains moyens de chauffage performants.

Ne pas signer de devis avant d'avoir fait les demandes d'aides.

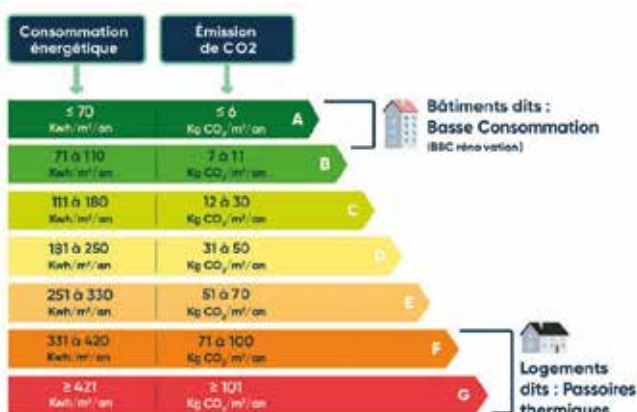
Évolution de la réglementation concernant la location et la vente des logements

Concernant la réglementation pour la location de logements, le gouvernement a aussi renforcé les obligations des propriétaires-bailleurs en matière de performance énergétique des logements, ainsi :

- A compter du **1^{er} janvier 2023**, les logements les plus énergivores de la **classe G+, consommant plus de 450 kWh** d'énergie finale, ne pourront plus être loués
- A compter de **2025**, interdiction à la location des logements **classés G**
- A compter de **2028**, interdiction à la location de tous les logements **classés F**
- A compter de **2034**, interdiction à la location de tous les logements **classés E**

Il existera des exceptions : impossibilité technique ou architecturale, coût très important.

Les logements classés F et G sont considérés comme des passoires thermiques.



Pour la vente de logements en monopropriété (maisons individuelles, immeubles avec 1 seul propriétaire), il sera obligatoire de faire un audit thermique, pour guider l'acheteur dans ses travaux de rénovation :

- **1^{er} avril 2023** pour les logements **classés F et G**

- **1^{er} janvier 2025** pour les logements **classés E**
- **1^{er} janvier 2034** pour les logements **classés D**

Il est recommandé aux propriétaires bailleurs d'engager une démarche de rénovation énergétique sans attendre les échéances.

Si vous faites une rénovation en plusieurs étapes, elles devront avoir été pensées, pour garder une cohérence de travaux et respecter les différentes échéances ci-dessus. Le résultat global doit amener à un classement au minimum C. Un audit énergétique est souhaitable pour cadencer les travaux et être sûr du résultat.

D'après les professionnels de l'immobilier, les logements classés F et G, sont déjà impactés sur leur prix de vente.

Yves Bac, Groupe « Économies d'Énergie » de la Commission Participative de Développement Durable

Sites utiles

France Rénov :

<https://france-renov.gouv.fr/>

Simulation MaPrimeRénov :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation>

Précautions contre les arnaques :

<https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Trouver un espace conseil :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ANAH (notamment pour le dispositif Loc'Avantages) :

www.anah.fr

Créer son projet pour obtenir MaPrimeRénov' ou créer un compte mandataire :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Trouver une entreprise RGE :

<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



Nos associations en mouvement

Prendre et Vivre Son Temps, à la découverte de l'Amérique

Le groupe anglophone de l'association « Prendre et Vivre son Temps » de Brunstatt Didenheim est parti vers de nouvelles aventures. Comme d'habitude il était accompagné de sa professeure d'anglais Johanna Dierse.

Boston et New York leur ont ouvert les bras. Ville phare de la Nouvelle Angleterre, Boston est le berceau historique des Etats Unis. Quant à New York, la ville qui ne dort jamais, est la ville la plus captivante mais aussi la plus déroutante de l'est des Etats Unis.



Le groupe d'anglais aurait bien volontiers poursuivi ses découvertes car New York est inépuisable !

Communauté Solidaire Alsace, une nouvelle association dans la commune



Le grand élan de solidarité de l'opération « **Boîte de Noël pour les plus démunis** » orchestrée par Malika Gallé a été à l'origine de la création de cette nouvelle association. Très active avant même sa création officielle en octobre 2022, cette association mène des actions solidaires afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Ainsi après les « Boîtes de Noël » ce sont des opérations à destination des étudiants qui ont été menées avec 5000 sacs solidaires garnis de produits de première nécessité distribués ainsi que des repas offerts. Ses membres motivés et dynamiques débordent d'idées et souhaitent continuer à se développer dans les années à venir.

Tennis Club Brunstatt, Patrice Belloy, un Président qui aura marqué le club

Pendant 26 années, soit un quart de siècle, Patrice Belloy s'est investi au sein du TCB. Cette longévité est couronnée de succès avec notamment deux équipes en championnat de France et une victoire FFT 2022 de joueuses issues du club.

Au-delà de ces résultats sportifs remarquables, Mr Belloy a su construire un équilibre entre compétition et loisir pour faire du TCB un club phare de la région avec 610 licenciés. C'est donc dans les meilleures conditions que le passage de témoin au nouveau président, Sébastien Langellier, a pu se faire en janvier 2023. La commune de Brunstatt-Didenheim est reconnaissante de ces années de travail et remercie chaleureusement M. Belloy pour son engagement, ses succès et la gestion efficace du TCB.

Isabelle Puzzuoli
Conseillère Municipale
déléguée aux associations



Patrice Belloy



Nos manifestations en images

Vœux du maire

Cette année Antoine Viola a présenté ses vœux à l'ensemble des habitants, du monde associatif de la commune, aux acteurs du développement local et des officiels et élus, sans chauffage mais avec une ambiance chaleureuse et conviviale ! A cette occasion, les sapeurs-pompiers de Brunstatt-Didenheim et M. Patrice Belloy, ancien Président du Tennis Club de Brunstatt, ont été mis à l'honneur.





Coupe de France handball

Le BDHB - Brunstatt-Didenheim Handball a réalisé une belle performance cette année en accédant aux 16^{èmes} de finale de la Coupe de France. Bravo !

Arts et Émotions

Le marché artisanal Arts et Émotions propose chaque année des animations et produits locaux qui ravissent les yeux et les papilles.





Vente de printemps et remise des dons de Fil d'argent

Les ventes d'objets confectionnés telles que la vente de Printemps ou celle de Noël permettent à la section « Fil d'Argent » de l'association « Prendre Et Vivre Son Temps » de générer des bénéfices qui sont, chaque année, intégralement reversés à de nombreuses associations caritatives.

Chasse aux œufs

La belle participation à la deuxième grande chasse aux œufs organisée par l'association « Les Demoiselles de Brunstatt » a permis de ravir de nombreux enfants. Les bénéfices ont été reversés à l'association « Grandir sans Cancer ».

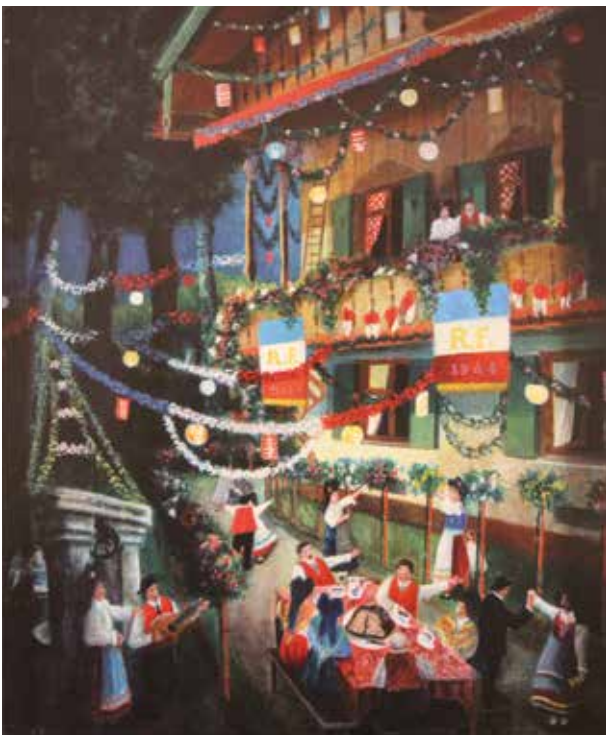


Fête des seniors

La Fête des seniors à Brunstatt-Didenheim s'est déroulée le dimanche 2 avril dans une chaleureuse ambiance avec 450 seniors de la commune ! Ils se sont réunis pour fêter le printemps autour d'un bon repas servi avec habileté par les élèves du Lycée des métiers Charles Pointet de Thann accompagnés de leurs professeurs et animé par Philipp'Savana.



Joseph Steib : le peintre de Brunstatt qui défiait le nazisme



« En Alsace, vous avez un très grand peintre : Joseph Steib »

G. Baselitz, peintre allemand et professeur à l'Université des Arts de Berlin

Véritable pépinière d'artistes-peintres amateurs, la commune de Brunstatt-Didenheim peut s'honorer de connaître parmi eux des artistes dont le talent et le renom rayonnent au-delà des limites de la région.

Marie-Augustin Zwiller fut le peintre à la plus forte notoriété, ses tableaux d'un naturalisme de fin 19^e siècle, étaient très en vogue en Alsace et

ailleurs. Il inspirait au demeurant de nombreux adeptes locaux des arts graphiques jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Joseph Steib, « peintre du dimanche », né à Mulhouse en 1898 mais ayant passé l'essentiel de son existence à Brunstatt, avait développé durant des années un style inspiré de Zwiller, à travers la réalisation de miniatures et des ex-voto.

La montée du nazisme et l'annexion de l'Alsace provoquèrent une métamorphose : Joseph Steib mit ses pincesaux et ses toiles au service de la lutte contre Hitler et ses hommes de main, en dessinant dans la clandestinité, dans sa paisible maison située à Brunstatt, à l'angle de l'avenue d'Altkirch et du Chemin des Pèlerins. C'est là qu'il réalisa des tableaux qui constituent de véritables saillies contre le Führer et son régime, autant dire que s'il avait été dénoncé il n'aurait pas terminé ses jours à Brunstatt.

Dans cette partie de son œuvre il abandonna le style figuratif au profit d'une peinture naïve mise au service d'un engagement personnel fort. C'est cette démarche, qui n'a pas été forcément comprise par ses contemporains, qui intéressa des connaisseurs du monde de l'art tels que Baselitz, Hergott, Petry.

A la sortie de la guerre en 1945, Joseph Steib fit son « coming out » en dévoilant ses tableaux dans le cadre d'une exposition intitulée « Le Salon des Rêves » tenue dans la grande salle de l'actuel Espace St-Georges de Brunstatt.

Ses œuvres furent dispersées et Joseph Steib tomba dans l'oubli, jusqu'à ce que d'éminents spécialistes arrivent à en retrouver la majorité et à les exposer à Coblence, Strasbourg, Paris et Bilbao (musée Guggenheim).



Le tableau réalisé en 1943 prédit le retour dans la joie de l'Alsace à la France en 1944 ; Mulhouse pavoisée de tricolore, célèbre l'évènement Place de la Réunion avec une foule en liesse. Une banderole déployée au-dessus de l'Hôtel de Ville porte l'inscription « Vive De Gaulle et Giraud 1944 !!! » C'est peut-être là l'unique erreur commise dans cette œuvre d'anticipation réalisée en 1943 car le général Giraud avait disparu de la scène politique à la Libération en 1944.

Force est de reconnaître le courage et la détermination de Joseph Steib à se projeter dans l'avenir alors que l'Alsace vivait sous la chape de plomb des nazis ; c'était pour lui une manière de résister mais également aussi de garder espoir pour pouvoir survivre.



Ce tableau constitue la suite de celui de « Mulhouse en liesse ». Il montre la foule rassemblée à la Croix du Burn à Brunstatt, devant la chapelle et au pied du promontoire où est célébrée une messe. Une croix se dresse derrière l'autel, celle qui a donné le nom au site. Il s'agit de toute évidence d'un office d'action de grâce ; les inscriptions en témoignent : Vive Dieu, Vive Marie et l'Alsace, Dieu merci, Ste Odile protège-nous etc.

A bien regarder ce tableau, on pourrait même reconnaître des personnes parmi la foule !

C'est grâce à l'obstination de François Petry, ancien conservateur en chef du patrimoine à la Direction Régionale des Affaires Culturelles que 34 toiles de Joseph Steib ont pu être localisées et présentées en exposition.

Il tira ainsi Joseph Steib de l'oubli.

A. Leimgruber

Photos : ouvrage de F. Petry

« Le Salon des rêves ; comment Joseph Steib fit la guerre à Adolf Hitler » :

édition La Nuée Bleue

La gestion des cimetières

Le cimetière est un lieu de recueillement, dont l'entretien est au cœur des préoccupations du Conseil Municipal.

Il est régi par des droits et des obligations pour tous les intervenants, consignés dans le règlement des cimetières.

La commune attache une importance particulière à l'entretien des cimetières, des voiries d'accès et des clôtures mais il incombe aux concessionnaires ou aux ayants-droits de veiller à l'entretien des sépultures.



Qui peut être enterré à Brunstatt-Didenheim ?

Ont droit à sépulture dans les cimetières de la commune :

- les personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile
- les personnes domiciliées sur son territoire, alors même

qu'elles seraient décédées dans une autre commune

- les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont une sépulture de famille
- les français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Quels sont les modes de sépultures actuels à Brunstatt-Didenheim ?

Les inhumations des corps en cercueil peuvent se faire :

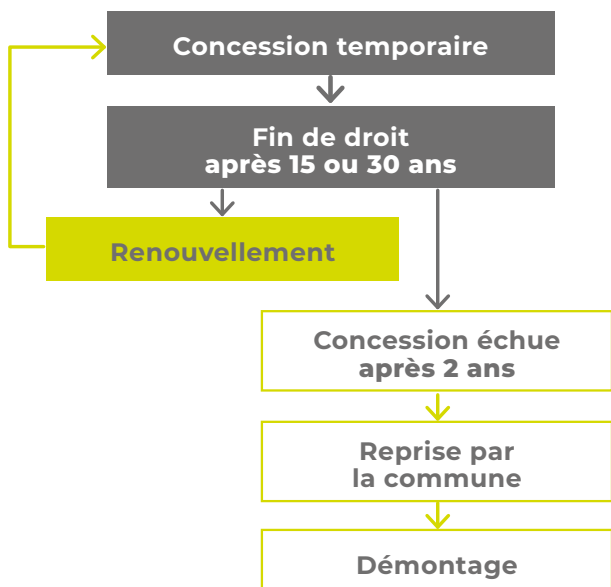
- en concession de 15 ou 30 ans
- en concession perpétuelle déjà existante
- en tombe ordinaire pour une durée de repos de 10 ans non renouvelable

Les inhumations des cendres peuvent se faire :

- en tombe cinéraire de 15 ou 30 ans uniquement au cimetière de Didenheim
- en columbarium de 15 ans ou 30 ans
- en caverne pour 15 ans ou 30 ans uniquement au cimetière de Brunstatt
- en tombe ou concession existante
- par dispersion au jardin du souvenir

Quel fonctionnement pour les concessions temporaires ?

Lorsque la concession est expirée, le concessionnaire ou ses ayants-droits ont un délai de 2 ans pour les renouveler, délai à l'issue duquel la concession revient à la commune qui peut procéder au démontage du monument funéraire et à l'assainissement des sépultures.



Lorsqu'ils sont connus et que les services communaux disposent d'une adresse, le Maire avise les concessionnaires ou les ayants-droits de l'échéance de la concession.



Cependant, face aux difficultés rencontrées pour contacter les concessionnaires suite à un changement d'adresse ou à un décès, la commune

a cherché de nouveaux modes de communication pour créer un lien entre les familles et la mairie.



Trois types de plaquettes pourront être apposées sur les sépultures

A chaque échéance de concession, une plaquette jaune invitera les proches à prendre l'attache de la mairie. Cette plaquette restera apposée sur les tombes jusqu'au renouvellement ou jusqu'à la fin du droit à renouvellement (2 ans).

Concession échue pour renouvellement ou abandon. Prière de s'adresser en Mairie.

Une plaquette verte indiquera les concessions reprises par la commune pour démontage des monuments funéraires.

Concession reprise

Une plaquette blanche concernera les concessions perpétuelles en procédure d'abandon.

Cette concession en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Veuillez vous adresser au service cimetière de la mairie.

La commune a également adhéré à un portail de gestion des données informatisées des cimetières :

webcimetiere.fr/68/brunstatt-didenheim



Ce site permet aux habitants et professionnels d'accéder à de nombreuses informations utiles telles que la recherche d'un défunt, la localisation et la date d'échéance des concessions...

Un panneau d'affichage situé dans le cimetière permet de trouver un plan, le règlement des cimetières ainsi que les arrêtés de reprise des concessions.



A ce jour, la mairie a répertorié **255 tombes en fin de droit non renouvelées** qui sont retournées dans le patrimoine communal. Cet espace sera soit réutilisé en sépultures, soit utilisé pour améliorer la sécurité des usagers (en améliorant les accès) ou créer des espaces de recueillement.

Les projets d'aménagements

Le carré 8 (ancien carré des enfants) du cimetière de Brunstatt sera ainsi entièrement repensé et réorganisé. Après démontage et assainissement des tombes reprises, des tombes cinéraires seront créées (inexistantes à

ce jour au cimetière de Brunstatt), les allées seront élargies et réaménagées.



Les travaux d'entretien

Consciente du devoir de mémoire, la Municipalité met un point d'honneur à garantir un état correct de l'ensemble des cimetières, calvaires et Monuments aux Morts. A cet effet, les services municipaux interviennent tout au long de l'année pour assurer fleurissement, accessibilité et propreté des cimetières.



Ils assurent également le désherbage, l'entretien des allées et des haies.

Nicole Beha
Maire déléguée
de Didenheim
chargée de l'Etat Civil



Tribune d'expression

Continuons ensemble pour Brunstatt-Didenheim

Chères habitantes, chers habitants,

Nous tenons à remercier l'ensemble des habitants et des associations pour leur compréhension et leur adaptabilité face au plan d'économies d'énergie mis en place par la commune. Nous sommes conscients que les mesures de limitation d'éclairage ont diminué le confort nocturne de certaines rues et que les associations ont dû adapter leur activité pour consommer moins d'énergie. Mais grâce à la bonne volonté de tous, nous avons pu obtenir tous ensemble des résultats importants pour la santé économique de notre commune.

Souvenons-nous du contexte. A l'automne dernier, la crise énergétique entraînait une flambée des prix du gaz et de l'électricité. Un bouclier tarifaire était mis en place pour les particuliers mais pas pour les communes. Pire, si l'hiver était rigoureux, des coupures d'électricité étaient probables et des explosions de prix extravagantes étaient prévues, mettant à mal nos finances. Nous devons réagir pour ne pas subir, faire des économies pour anticiper et limiter les dégâts.

Heureusement, un hiver clément a permis de limiter les consommations et les hausses de prix. Et notre plan d'économies d'énergie

a produit ses effets. Pour prendre l'exemple de l'éclairage public, qui est totalement indépendant de la clémence de l'hiver, les consommations d'électricité ont baissé de plus de 30%. En conséquence, malgré la crise énergétique, nous sommes en mesure de maintenir une fiscalité stable et notre capacité d'autofinancement pour continuer d'améliorer notre commune. Tous nos projets ont pu être maintenus. Par exemple, cet été vous pourrez voir la réinstallation de la fontaine St-Georges, symbole de Brunstatt, dont la réfection était sans cesse reportée depuis des années et des années pour des raisons budgétaires.

Ce plan d'économie d'énergie et le cas de la fontaine St-Georges ne sont pas anecdotiques. Ils s'inscrivent dans une volonté plus générale d'agir pour l'environnement et le climat et aussi de valoriser notre patrimoine. Ils illustrent aussi notre philosophie d'action : améliorer notre commune et maintenir une fiscalité stable grâce à une anticipation des problèmes et une gestion rigoureuse.

L'équipe « Continuons Ensemble pour Brunstatt-Didenheim »

Unis pour Brunstatt-Didenheim

Le groupe n'a pas fait parvenir de texte à publier.

Le quartier Sainte Odile autrefois

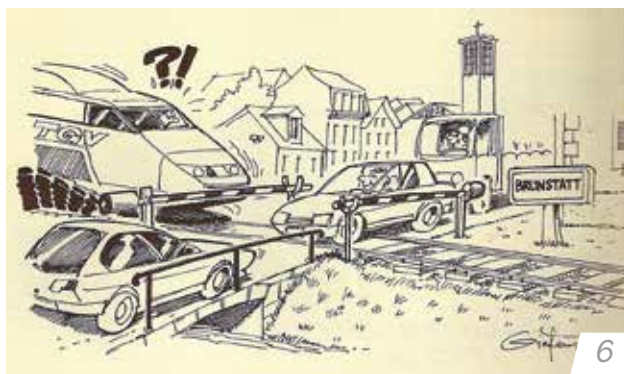


1. L'Église Sainte Odile a été construite de 1951 à 1953 suite à l'accroissement de la population de Brunstatt. La **paroisse** est créée en 1965, la rue du 2^e Chasseur d'Afrique est devenue la limite entre les deux paroisses. Sur cette carte postale, à la droite de l'église Sainte Odile, on voit les **Établissements VENUS** (marchand de bois); et au bout de la rue de la première armée, les **Ets TIM FLECK** (construction et fabrication de matériel et équipement pour magasins), tous disparus aujourd'hui.

2. Le **faubourg de Mulhouse**, ancien nom de l'avenue d'Altkirch, n'a pas beaucoup changé. On voit encore les rails du tramway.

3. Au 137, avenue d'Altkirch, la **boucherie SIESS** déménagera au centre du village, elle sera remplacée par la boucherie HABEGGER, puis plusieurs commerces se succéderont.

4. A l'emplacement de la sellerie BIECHERT, se trouvait l'**imprimerie CASANOVA**.



5. L'épicerie **STROBEL** s'installera au centre du village (plus tard Épicerie Pierre PORTMANN, Codéc...). Le bâtiment abritera de longue année l'auto-école WEBER, où nombre d'entre nous ont passé leur permis.

6. Jean François Mattauer (Giéfem) a immortalisé le fameux **passage à niveau du chemin de Dornach**. Depuis le 6 septembre 2010 le passage à niveau chemin de Dornach est supprimé. Un passage souterrain fluidifie ce carrefour.



7. Reconnaissez-vous ce bâtiment, il fut jadis **Restaurant Au lion Rouge**, épicerie, et à nouveau aujourd'hui restaurant « AU 294 ».

8. Pinochietto se trouve au carrefour du chemin de Dornach. Auparavant, durant des décennies, **Alphonse HODEL** y tenait un restaurant.

Michel Schmitt
Association « Cercle
Généalogique de Mulhouse »

Les routes de Didenheim (suite)

Bien avant la guerre de 1914-1918, il était question de construire une route reliant Dannemarie à Mulhouse. Après la bataille du 19 août 1914 sur les prés entre Didenheim et Brunstatt, les troupes françaises qui arrivent de Hochstatt par la rue de Zillisheim et par la colline St Gall, surprennent les allemands.



Les Dragons Français arrivent dans Didenheim par la rue de Zillisheim

Pour mieux voir arriver l'ennemi et se déplacer plus facilement vers Hochstatt et le Sundgau, un chemin vicinal est construit par les soldats allemands, entre les deux communes à partir du cimetière de Didenheim jusqu'à l'entrée de Hochstatt. Pour effectuer ces travaux, les propriétaires étaient simplement expropriés de leurs parcelles. En mai 1925, l'ingénieur en chef du génie rural adresse une lettre à Monsieur Auguste Geiger, maire de Didenheim, (de 1919 à 1934) pour lui proposer, au cas où la commune désire maintenir le chemin entre Didenheim et Hochstatt, de

prendre en charge l'entretien et l'arpentage. Le *Service des dommages de guerre* s'engage à indemniser les propriétaires concernés : le conseil vote à l'unanimité cette proposition.

Le projet d'avant-guerre qui prévoyait la construction d'une route reliant Mulhouse à Dannemarie, en passant par notre village, est accueilli favorablement lors de la séance du 28 mai 1927. Le projet est approuvé également par le conseil général en octobre 1927 qui accorde une subvention de 900 000 francs, mais le tracé exact de la route n'est pas encore défini. Ce n'est que le 9 novembre 1929, que le projet est repris par le conseil d'arrondissement et sur une proposition de M. Joseph Koelbert maire de Brunstatt (de 1922 à 1940 puis après l'armistice jusqu'en 1952).



Une des crues de l'ill, rue de Mulhouse

La départementale B 432 qui traverse Brunstatt est de plus en plus surchargée. L'étude d'une route traversant le village de Didenheim sur

la rive gauche de l'Ill et passant par le chemin de guerre devant la ferme de l'Illberg, présente plusieurs inconvénients : les crues de l'Ill et la traversée de Didenheim trop coûteuse et trop difficile. Le 9 janvier 1930 ce projet est abandonné. Un nouveau tracé est élaboré et adopté, prolongeant les rues de Galfingue et de l'Illberg à Dornach. L'avantage de ce tracé est d'éviter la traversée du village. La route passe derrière le Foyer St Gall puis à côté du cimetière pour emprunter le chemin de guerre jusqu'à Hochstatt.



Vue de la cour du foyer St Gall derrière laquelle passe le nouveau tracé

Les deux crêtes au nord et au sud-ouest, nécessitent un nivellement des 8% de pente, avant de procéder à l'élargissement et la construction du chemin actuel. Le 24 septembre 1932, le conseil présidé par le maire M. Auguste Geiger, informe que l'entreprise chargée des travaux est en train de niveler la côte montant vers Hochstatt. Certains terrains situés sur le tracé vers Dornach sont encore à négocier avec les propriétaires. C'est lors de la séance du 16 novembre 1937 que le maire Thiebaut Burner (maire de 1934 à 1945) peut enfin informer le conseil que les questions d'acquisitions des terrains sont réglées. Les travaux d'arpentage sont effectués par la société Bringuet de Richwiller, qui embauche nos chômeurs. Les travaux de goudronnage et de bitumage commencent le 22 novembre 1938.

La guerre de 1939-1945 mettra en veille la construction de cette route.



Intersection à l'entrée du village, hiver 1943



Sur la route vers Dornach

Texte : Michel Buessler
Dessin : Bernard Meister

*Sources : Recherches Archives Municipales
Michel Buessler - Christophe Morel*



L'Amicale de la **Classe 40** de Brunstatt

L'Amicale est née en 1958, lorsque treize jeunes hommes brunstattois se retrouvèrent avec le statut de « vices-conscrits » comme il était dit à l'époque.

En 1959 ils passèrent au stade de conscrits*, avec un drapeau dédié peint par le renommé Paul Binder, et furent déclarés « bons pour le service ».

En 1960 ils partirent tous au fur et à mesure effectuer leur service militaire, très majoritairement en Algérie, d'où ils revinrent heureusement tous physiquement indemnes.

Chacun poursuit son chemin parfois dans d'autres régions mais en 2010 sous l'impulsion de Jacques Koenig, immédiatement soutenue par Jean Meyer, furent contactés trois autres anciens conscrits de la première heure, afin de relancer l'Amicale. Et c'est ainsi que tous les natifs de 1940, hommes et femmes, habitant Brunstatt, furent contactés individuellement. Ainsi a pu renaître une Amicale dynamique qui propose depuis de nombreuses années des moments festifs et de rencontre à ses adhérents. Ils ont notamment fêté les 80 ans de leurs

membres en 2021, même si cette fête, comme tant d'autres, a été retardée en raison de la crise sanitaire. C'est avec leur dynamisme habituel qu'ils souhaitent à présent revenir à une sortie par trimestre.

*Qu'est-ce qu'un conscrit ?

Un conscrit est un jeune homme qui, avec ses camarades nés la même année, est inscrit sur les rôles de l'armée en vue d'accomplir son service militaire. La tradition en Alsace (et dans toute la France) voulait que les jeunes conscrits âgés de 20 ans de chaque commune se réunissent lors d'une fête avant de partir à l'armée. Lors de la fête, les conscrits portaient généralement des chapeaux confectionnés pour l'occasion, et défilaient dans les rues des villages. Chaque groupe d'année possédait son drapeau confectionné spécialement.

Composition actuelle du Comité

Président :

Jacques Koenig

Vice-Président :

Jean Meyer

Président d'honneur :

Claude Hueber

Trésorier :

Hugues Hueber

Secrétaire :

Freddy Burner

Secrétaire-adjointe :

Yvette Loew

Membres :

Christiane Meyer, Lisa Schmitt, Geneviève Mahler, Pierre Huber

Réviseurs aux comptes :

Christiane Wurtz et Gérard Bitterlin



2023 marque un temps particulièrement heureux pour l'Amicale car quatre couples membres fêteront leurs noces de diamant.

Rose-Marie et Alfred Burner, 18 mars 1963



Nicole et Jacques Koenig, 19 avril 1963

Hélène et François Zurbach, 10 juin 1963



Christiane et Claude Hueber, 19 juillet 1963

Les mariages d'antan



Liliana et Christian
GREVEY
Noces d'or
10 février 1973



Annie et Francis
SALMERON
Noces d'or
6 avril 1973



Annick et Michel
FALLECKER
Noces d'or
6 avril 1973



Joëlle et Daniel
BOIREAU
Noces d'or
6 avril 1973



Marie-Josée et Richard
KIELWASSER
Noces d'or
2 juin 1973



Marie-Madeleine
et François MOSSER
Noces de diamant
21 mars 1963

Marie-Marguerite
et Serge LELIEVRE

Noces de diamant
11 avril 1963



Marie-Louise
et Fernand BRISINGER

Noces de diamant
26 avril 1963



Danielle et Léon
MENGIS

Noces de diamant
30 avril 1963

Noces de Palissandre



Marie-Thérèse
et Gérard SCHNEIDER

Noces de diamant
21 juin 1963



Anne-Marie et André ULRICH
3 janvier 1958

Le carnet *rose* & *bleu*



Chloé BORNES

♂ 2,910 kg 📏 47,5 cm
16 octobre 2022



Daphné BRIDOUX

♂ 2,155 kg 📏 42,5 cm
27 octobre 2022



Aurore BOURGEOIS

♂ 3,770 kg 📏 49 cm
29 octobre 2022



Alma LAMZOURI

♂ 3,120 kg 📏 49 cm
7 novembre 2022



Alban WICKY

♂ 3,200 kg 📏 47 cm
14 novembre 2022



NGuyen ELIJAH

♂ 3,260 kg 📏 50 cm
4 décembre 2022



Lily-Rose COLLIN
KABBOUCHY

♂ 3,545 kg 📏 49,5 cm
14 décembre 2022



Naëlya HOFFMANN

♂ 2,550 kg 📏 46 cm
14 décembre 2022



Maël THIERRY

♂ 3,300 kg 📏 50 cm
14 décembre 2022



Louis HERMANN

♂ 2,290 kg 📏 46 cm
23 décembre 2022



Emeline OUDIN

♂ 3,450 kg 📏 52 cm
10 février 2023



Benoit SCHLEGEL

♂ 3,100 kg 📏 50 cm
28 février 2023



Axel BRAND BRUNET

♂ 3,250 kg 📏 47 cm
9 mars 2023





Parc de la Croix du Burn